

JOURNEE INTERNATIONALE DES MUSEES

EXPOSE A L'INTENTION DES ELEVES :

**« ROLE DES JEUNES DANS LA PRESERVATION DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL :
LE CAS DES MUSIQUES ET DANSES
TRADITIONNELLES »**

(Lieu : Lycée Bangre-Nooma)

Présenté par Sidi TRAORE

Chef de Service des Us et Coutumes /DPC

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme

Mai 2006

INTRODUCTION

La Journée Internationale des Musées dont le thème cette année est : « Les musées et les jeunes », nous offre l'agréable occasion d'échanger avec de jeunes scolaires sur la question de la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Cette initiative du Musée de la Musique est à saluer ; car si je ne m'abuse, c'est l'une des rares occasions que le service chargé de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel a pour s'entretenir de cette question avec les scolaires. Que toute l'équipe du Musée de la Musique en soit remerciée !

Les remerciements vont également à l'endroit de toutes celles et de tous ceux qui ont fait le déplacement de ce soir.

La jeunesse, comme on a coutume de le dire « constitue l'avenir de la nation. » C'est à elle que reviendra le témoin de conduire, dans un futur proche, le destin de la nation. Dès lors se pose la question de savoir quelle éducation inculquer à cette jeunesse dans un monde globalisé. Comme l'a dit un célèbre historien burkinabé, en l'occurrence le Pr. Joseph KI-ZERBO, « Pour savoir où l'on va, il faut d'abord savoir d'où l'on vient. » Cette affirmation pour dire que le passé et tout ce qui lui est rattaché est fondamental dans la connaissance du présent et dans la projection de l'avenir.

Pour cela, la jeunesse doit être éduquée aux valeurs fondamentales et cardinales de nos sociétés. C'est pourquoi, la jeunesse doit connaître son patrimoine culturel.

Qu'est-ce que le patrimoine culturel et comment les jeunes peuvent-ils s'impliquer dans sa préservation ? Voici les questions autour desquelles s'articulera notre intervention.

1. GENERALITES SUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

11 *Définition du patrimoine culturel*

La définition générale que l'on pourrait donner du patrimoine culturel est qu'il englobe l'ensemble de l'héritage culturel (physique ou intangible) d'un peuple, d'une communauté, transmis de génération en génération.

Au terme de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, sont considérés comme « patrimoine culturel ».

- « Les monuments : oeuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscription, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire de l'art ou de la science.
- Les ensembles : groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou, de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science ;
- Les sites : oeuvres de l'homme ou oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique ».

Cette définition restrictive du patrimoine culturel exclue du champ de protection, les rites, les traditions, les expressions orales, bref l'ensemble des manifestations intangibles de la culture.

1.2 Définition du patrimoine culturel immatériel

Pour combler cette insuffisance, en 2003, l'UNESCO (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette convention définit le patrimoine culturel immatériel comme « les pratiques, les représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (...) ».

1.3 Les composantes du patrimoine culturel immatériel

Dans notre pays, le patrimoine culturel immatériel, tel qu'il est ci-dessus défini, se manifeste notamment dans les grands domaines suivants :

(a) La langue et les arts vivants

Dans ce domaine, les catégories répertoriées sont :

- La langue ;
- La musique ;
- La littérature orale (chant, proverbes, contes, devinettes, dicton, fable, poésie, charade, etc.)
- La danse sous toutes ses formes ;
- Les arts comiques (théâtre, marionnette, bouffonnerie, etc.)

(b) Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

Dans ce domaine, les catégories suivantes peuvent être répertoriées :

- La sculpture (sur bronze, sur pierre, sur bois, sur argile, sur ossements, sur corne, etc.)
- Le tissage ;
- La teinture sur textile ;

- La vannerie ;
- La maroquinerie ;
- La poterie et la céramique ;
- Le travail des métaux (forge, bijouterie, orfèvrerie, etc.) ;
- L'architecture : techniques de construction, la décoration et la peinture murales ;
- L'art capillaire ;
- L'art culinaire.

(c) Les pratiques sociales, les rites et événements festifs

Dans ce domaine, les catégories suivantes sont répertoriées :

- Les pratiques sociales : la parenté à plaisanterie, les mécanismes de médiation sociale, le mariage, le système de filiation, etc.
- Les rites : initiatiques, agraires, funéraires, d'intronisation, etc.
- Les cultes traditionnels

(d) Les connaissances et pratiques concernant la nature, l'univers et la médecine traditionnelle

Dans ce domaine, les catégories suivantes sont répertoriées :

- Les connaissances et pratiques ésotériques liées à certaines corporations (griots, forgerons) ou à certaines confréries (chasseurs) ;
- La médecine et la pharmacopée traditionnelles ;
- Les connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la nature ;
- Les connaissances et savoir-faire traditionnels liés à l'agriculture et à l'élevage ;
- Les techniques traditionnelles de conservation des aliments ;
etc.

1.4 La nécessité de la protection du patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel est fragile. Il est l'objet de menaces multiformes qui compromettent sa pérennisation, alors que les générations présentes se doivent de le transmettre aux suivantes. C'est afin d'assurer cette transmission que le patrimoine culturel immatériel doit être protégé, conservé et valorisé.

De nos jours, une multitude de menaces hypothèquent la pérennisation du patrimoine culturel immatériel et sa transmission aux générations futures. Entre autres, on peut retenir :

- L'influence grandissante des religions monothéistes qui condamnent certaines valeurs culturelles essentielles de nos sociétés traditionnelles et qui prônent leur abandon ;
- Les contraintes de la vie citadine, l'exode rural et les fortes pressions économiques qui pèsent sur les populations font qu'elles abandonnent de nombreuses pratiques culturelles traditionnelles, pourtant importantes dans leur identité ;
- La dégradation naturelle et anthropique de l'environnement qui entraîne la disparition de certaines espèces végétales et animales pourtant indispensables à la réalisation de certaines manifestations du patrimoine culturel immatériel;
- Le désintérêt des jeunes pour l'apprentissage des compétences, des savoirs et des savoir-faire générés par le patrimoine culturel immatériel et qui à terme risque d'entraîner la rupture des chaînes de transmission ;
- L'une des menaces, la plus pernicieuse, est la disparition des détenteurs de nos traditions, coutumes et compétences techniques, ces vieux que d'aucuns qualifient de bibliothèques vivantes, etc.

Comment les jeunes perçoivent-ils les manifestations du patrimoine culturel immatériel, autrement quels rapports entretiennent-ils avec ce patrimoine.

2 LE RAPPORT DES JEUNES AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

2.1 *Le regard des jeunes sur le patrimoine culturel immatériel*

De façon générale, on peut constater que les jeunes, surtout ceux citadins, ont un rapport ambivalent avec le patrimoine culturel immatériel. Tantôt c'est un attrait, pour certaines manifestations folkloriques (par exemple les sorties de masque), mais c'est surtout un rejet de ces vieilles choses dépassées qui n'intéressent que les vieux. A l'ère de la mondialisation, les productions culturelles se consomment à l'échelle planétaire. Cependant on assiste à une fracture importante : les pays développés, avec leurs puissantes industries culturelles sont les principaux producteurs de biens culturels ; tandis que les pays du Tiers monde sont réduits au statut de simples consommateurs. Malgré l'impératif d'inculturation minimale pour intégrer les progrès et les valeurs des autres composantes de l'humanité pour un dialogue fécond des cultures, il est tout aussi impératif que nous sauvagardions les valeurs fondamentales et positives de nos sociétés traditionnelles. Ces valeurs sont les nôtres, nous devons en être fier et elles constituent notre apport à la civilisation de l'universel, tant chantée par le Poète-Président SENGHOR.

Si nous rejetons nos valeurs qu'allons nous apporter en partage au reste de l'humanité ?

2.2 Les jeunes, publics cible du patrimoine culturel immatériel

Pour la pérennisation du patrimoine culturel immatériel, il est indispensable que ce patrimoine soit transmis aux jeunes. Toutes les actions de valorisation du patrimoine culturel immatériel doivent donc être canalisées vers les jeunes, afin qu'ils s'y intéressent, qu'ils se l'approprient et s'y consacrent pour certains d'entre eux. C'est à cette condition et seulement, que le patrimoine immatériel voyagera de génération en génération.

A cet effet, depuis 1993, l'UNESCO a lancé un important projet dénommé Système des trésors humains vivants. Par ce système, il s'agit de sauvegarder les compétences et les techniques indispensables à la production de manifestations culturelles que les communautés et l'Etat jugent de grande valeur historique, artistique ou utilitaire. Pour cela, les détenteurs de compétences et de savoir-faire qui excellent dans leur domaine sont récompensés par le Titre de Trésors humains vivants. En contre partie, les lauréats ont l'obligation de former des jeunes pour qu'ils prennent la relève le moment venu. Aussi les jeunes doivent-ils être encouragés à se consacrer à l'apprentissage de ces compétences et techniques.

Ce système sera bientôt mis en place dans notre pays.

3 DES EXEMPLES DE VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Le patrimoine culturel immatériel n'est pas statique et figé. Il est dynamique et s'enrichit d'apports nouveaux du fait de l'évolution interne de chaque société et /ou de l'interpénétration avec d'autres sociétés. Dans le domaine de la musique et de la danse traditionnelles, on remarque une réelle volonté de valorisation ou de revalorisation de ces aspects du patrimoine culturel immatériel depuis de nombreuses.

3.1 Des exemples de valorisation de la musique traditionnelle

Depuis de nombreuses années maintenant, des troupes de musique traditionnelle ont été formées par des jeunes voulant valoriser le patrimoine musical des peuples du Burkina Faso. Malgré toutes les difficultés liées à une telle initiative, des troupes de musique traditionnelle telles que la troupe de kisto Koimbré, de Zougna-zagamda, de Bamogo de Nobéré, de Massa Konaté, et de bien d'autres encore continuent d'émerveiller le public amateur de musique traditionnelle.

Cependant, le fait remarquable qu'il convient aussi de signaler est constitué par les exemples réussis de fusion de la musique traditionnelle et moderne par de jeunes musiciens. Sans être exhaustif dans l'énumération, on pourrait retenir l'exemple de BILL AKA KORA avec la Djongo Music ainsi que les fusions de Jazz, de Reggae, de rap et de Coupé-Décalé avec des sonorités traditionnelles telles que le Liwaga, le Warba, le Salou, etc.

Ces exemples pour dire que la musique traditionnelle n'est pas désuète. Pour peu que l'on s'y consacre, elle peut être travaillée et s'adapter aux goûts du temps.

3.2 Des exemples de valorisation de la danse traditionnelle

La musique et la danse traditionnelle vont de paire. Autant dans la musique traditionnelle on constate des tentatives de revalorisation, autant dans la danse traditionnelle ces tentatives sont perceptibles.

Depuis plus d'une décennie des troupes de danse traditionnelle émergent du paysage culturel de notre pays. Avec les grandes manifestations nationales telles que la SNC et les nombreux festivals organisés au niveau

local, des troupes de danse comme le Koulédafourou, la Troupe de la MJCO et bien d'autres ont connu un rayonnement national et international.

Aujourd'hui, des compagnies de danse contemporaine alliant pas de danse traditionnelle de nos terroirs et danse classique émerveillent le public national et international. Là également, sans être exhaustif, on peut citer les Compagnies Salia ni Seydou, Naaba Yadéga, les Bourgeons du Burkina, Sambo, Tégouéré, etc.

Ces exemples pour dire que la musique et la danse traditionnelle sont des secteurs dynamiques de notre patrimoine culturel qui, s'ils sont valorisés, peuvent être un tremplin pour la promotion de la jeunesse en lui offrant une alternative professionnelle.

La valorisation des compétences et savoir-faire du patrimoine culturel immatériel peut être un puissant moyen d'auto emploi et par conséquent de réduction de la pauvreté pour des milliers de jeunes à condition que des structures adéquates de formation et de promotion soient mises en place.

CONCLUSION

Le rôle des jeunes dans la préservation du patrimoine culturel immatériel, dans le domaine de la danse et de la musique traditionnelle, est essentiel et primordial. C'est aux jeunes que revient la lourde tâche de conserver et d'enrichir l'héritage de musique et de danse traditionnelles que nos devanciers nous ont légué. Pour cela, ils doivent être au centre de toutes les politiques de pérennisation du patrimoine culturel immatériel.